



— AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

**Délibération n° 2026-06 du 19 février 2026
relative au comité des sportifs**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n° 2021-58 du 21 octobre 2021 relative au comité des sportifs de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Sur proposition du secrétaire général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La délibération n° 2021-58 du 21 octobre 2021 relative au comité des sportifs de l'Agence française de lutte contre le dopage est abrogée.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 19 février 2026.

La Présidente de séance,

Martine RACT-MADOUX